# Commune d'Amay – Conseil communal

# Procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024

**Présents :**
M. Raphaël TORREBORRE, Conseiller - Président;
M. Jean-Michel JAVAUX, Bourgmestre;
Mme Stéphanie CAPRASSE, Mme Catherine DELHEZ, Mme Corinne BORGNET, M. Luc HUBERTY, Échevins;
M. Éric ENGLEBERT, Président du CPAS;
M. Daniel BOCCAR, Mme Vinciane SOHET, Mme Janine DAVIGNON, M. Benoît TILMAN, M. Samuel MOINY, Mme Amandine FRAITURE, Mme Christel TONNON, M. Michel VANBRABANT, Mme Isabelle HALLUT, M. Daniel DELVAUX, Mme Renata GAVA, M. Marc CONTENT, Mme Nathalie BRUYNINCKX, Conseillers;
Mme Anne BORGHS, Directrice Générale;
**Excusés :**
M. Didier LACROIX, Échevin;
M. Marc DELIZÉE, M. Angelo IANIERO, Conseillers;

Mmes Bosny, Morcimen, Neyens-Vandervorst MM. Reumont, Vincent, Conseillers de l'Action sociale.

La séance est ouverte à 20 heures 00

**SÉANCE PUBLIQUE :**

## 1. SYNERGIES COMMUNE - CPAS - Rapport annuel 2024

*M. Englebert précise que le meilleur vecteur est le vecteur humain amplifié par le nouveau DG et l'AS en chef. Rappelle que le DF commun est une étape importante. Il énonce les nouveaux statuts et règlement de travail , la mise à disposition des art. 60, la constitution des jurys RH, la gestion des archives, le CSC du nouveau bâtiment Commune-CPAS, le DPO commun.*

*M. Reumont met en lumière divers travaux internes au CPAS :*

*1) au niveau du personnel : CDI, revalorisations, organigrammes, plan formation, cadre, ...*

*2) au niveau fonctionnement : optimisation des marchés au niveau de la gestion des énergies*

*3) au niveau patrimoine : avancées informatiques et maintien en bon état des logements des ILA.*

*Le CPAS est en situation claire et saine.*

*Mme Morcimen revient sur le PST existant même si arrivé tard et sur deux dossiers majeurs : le nouveau bâtiment et la dotation communale. Elle remercie les membres et le personnel.*

*M. le Bourgmestre insiste sur la collaboration Commune et CPAS et les différents partenaires extérieurs et sur la politique de logement. Il rappelle que la culture de collaboration entre la Commune et le CPAS a changé.*

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L1512-1 du Cdld;

Vu l'article 26 bis, § 5 du la loi organique des CPAS;

Attendu la concertation CPAS-Commune du 09/10/24;

**DÉCIDE** :

De prendre connaissance du rapport 2024 sur les synergies entre le CPAS et la Commune.

**SÉANCE À HUIS-CLOS :**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Ainsi délibéré le 15 octobre 2024.

Par le Conseil communal,

La Directrice Générale de la Commune, Le Bourgmestre,

Anne BORGHS Jean-Michel JAVAUX

Pour le Conseil de l'action sociale,

Le Directeur Général du CPAS, Le Président du CPAS,

Stéphane RIGA Eric ENGLEBERT